

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 728 portant nomination des assesseurs au Conseil d'arbitrage.

n° 728

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936 rendu applicable à la colonie par arrêté n°160 du 6 février 19437

Vu l'arrêté n° 165 du 15 février 1947 modifiant l'article 6, paragraphe I, de l'arrêté du 6 février 1937 et confiant les fonctions de président au Conseil d'arbitrage à un fonctionnaire, en l'espèce M. Martel, chef du service des contributions directes

Sur les propositions de M, l'administrateur conminandant de cercle (lettre du 21 février 1947) et de M. le président de la Chambre de commerce (lettre n° 193 10 juin 1947); Après avis de M. le procureur de la République, hef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés assesseurs au Conseil d'arbitrage : a) Comme titulaires : MM. Dietrich et Diarar Samireh; b) Comme suppléants : M M. Maniette et Houssein Bouraleh.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.